

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21955**

Intitulé

MASTER : MASTER à finalité professionnelle - Droit Economie Gestion - Mention : Droit Economique et des Affaires - Spécialité : Droit de la Propriété intellectuelle et des Nouvelles Technologies

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master II de Droit économique et des affaires, Spécialité « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » forme des juristes de haut niveau capables de travailler au sein de la direction juridique d'une entreprise ou d'une administration, comme au sein d'un cabinet d'avocat. Le juriste spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies met en place au sein de l'entreprise une stratégie de protection et de valorisation de l'innovation. Véritable décideur et responsable du projet juridique, il propose les différentes solutions possibles, rédige les contrats pertinents et s'assure de leur exécution. Son approche est pluridisciplinaire, aussi bien juridique, qu'économique, comptable ou fiscale. Il assure une veille juridique constante, recherche des financements et participe à des réseaux collaboratifs d'entreprises

Sa maîtrise de l'anglais spécialisé en propriété intellectuelle lui permet d'exercer ses compétences avec des interlocuteurs étrangers.

Le titulaire du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle et des Nouvelles Technologies sait :

évaluer la pertinence et le coût d'une protection ou d'une action de valorisation de l'innovation

négocier et rédiger des contrats de propriété intellectuelle

analyser un contrat de propriété intellectuelle en anglais

rechercher des partenariats (public, privé)

surveiller le marché des technologies

évaluer la nécessité d'engager une action en contrefaçon

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans tous types d'entreprises (grands groupes, PME, TPE, associations) de tous secteurs professionnels, soucieuses de valoriser les créations intellectuelles et de gérer leurs innovations. Ils peuvent aussi exercer leurs compétences dans des collectivités territoriales et administrations tout comme des cabinets d'avocat ou de conseil en propriété industrielle.

Les professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants :

Juristes chargés de valoriser les créations intellectuelles d'entreprise

Chargés de valorisation en entreprise publique ou privée

Juristes partenaires de la gestion de l'innovation

Responsables de services de propriété intellectuelle

Responsables juridiques des systèmes d'information au sein des entreprises privées et publiques

Responsables dans des collectivités territoriales et administrations chargés des systèmes d'information.

Juristes d'entreprise

Juristes dans des cabinets d'avocats

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

Réglementation d'activités :

L'activité d'avocat est soumise à l'obtention du CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignements décrites dans la liste ci-après.

Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE)

Le master se compose de deux semestres de master 1 et deux semestres de master 2.

La formation du MII se déroule dans le cadre des 12 UE suivantes:

UE 1 : Droit des réseaux et de l'internet

UE 2 : Techniques contractuelles (1)

- UE 3 : Droit des affaires
- UE 4 : Aspects internationaux
- UE 5 : Management stratégique et outils de gestion (1)
- UE 6 : Communication, négociation et interculturalité (1)
- UE 7 : Techniques contractuelles (2)
- UE 8 : Droit des affaires et droit international
- UE 9 : Management stratégique (2)
- UE 10 : Communication, négociation et interculturalité (2)
- UE 11 : Projet professionnel
- UE 12 : Stage

Le stage tient une place fondamentale dans la formation. Il s'agit d'un stage obligatoire de 3 mois minimum à 6 mois. Ceci permet une formation professionnelle et un stage abouti favorables à une embauche. Le stage peut se faire en France ou à l'étranger. L'année se termine par la soutenance d'un rapport de stage, sur un sujet pratique lié au stage, qui permet l'analyse en profondeur d'une question de droit actuelle.

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 12/09/2008 Master Droit économique et des affaires

Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux habilitations de l'Université de Nice à délivrer les diplômes nationaux n°20080939

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles, R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Sophia Antipolis (Nice) (UNS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [nice]

Université de Nice Sophia-Antipolis

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [NICE]

Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

IUP Management et Gestion des Entreprises - 1645 route des Lucioles 06410 Biot Sophia Antipolis

Historique de la certification :

Anciennement :

IUP Management et Gestion des Entreprises, spécialité " Juriste d'entreprise "

Master 2 « Droit des nouvelles technologies »